

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 4

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026
D’OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE BOLBEC
ET L’ASSOCIATION “BOLBEC ESCALADE CLUB”
POUR LE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame Isabelle GERVAIS donne lecture de son rapport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-2 et L1611-4 ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération DESA 2024/10 du 19 septembre 2024 concernant la convention pluriannuelle 2024-2026 d’objectifs et de moyens entre la Ville de Bolbec et l’Association “BOLBEC ESCALADE CLUB” ;

.../...

VU la délibération DF 2025/14.8 du 2 avril 2025 concernant l'avenant n°1 portant sur la notification du versement de la subvention 2025 ;

VU la délibération DF 2026/59 du 11 février 2026 concernant l'avenant n°2 portant sur la notification du versement de la subvention 2026 ;

VU le projet d'avenant n°3 annexé à la présente convention ;

CONSIDÉRANT la demande subvention exceptionnelle formulée par le Président de l'Association "Bolbec Escalade Club" en date du 15 mai 2026, pour participer aux frais (transport, hébergement), engendrés par la qualification de deux grimpeuses à la finale du championnat de France se déroulant à Besançon les 6 et 7 juin prochains.

CONSIDÉRANT que le soutien de la collectivité aux associations œuvrant dans le domaine sportif constitue une priorité de l'action locale en faveur de la vie sociale, culturelle et sportive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **250,00 euros** à l'Association "Bolbec Escalade Club" afin de participer aux frais engendrés par la qualification des 2 grimpeuses au championnat de France.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ